

## ■ Agence de l'Eau

Rhône méditerranée & Corse

### L'eau, une ressource en péril

Un effort collectif s'impose.

Tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent doivent participer au financement des actions de préservation.

### Votre facture d'eau change

A partir de 2008 en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 les factures d'eau comportent une ligne intitulée « **lutte contre la pollution** » et les factures relatives à la redevance de l'assainissement établies au titre de l'assainissement collectif devront comporter une seconde ligne intitulée « **modernisation des réseaux** ».

### Pourquoi ces redevances ?

Elles permettent à l'Agence de l'Eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité des ressources.

Les habitants des communes de moins de 400 habitants ne payaient pas de redevance à l'agence de l'eau. Ces redevances seront désormais payées par tous les usagers. Entre 2008 et 2012, les redevances se mettront en place progressivement dans les communes ; un cinquième du montant sera facturé la première année pour aboutir au tarif plein la cinquième année. La régie municipale de Lieuran est chargée de collecter ces redevances pour les reverser à l'agence de l'eau.

#### Lieuran-Cabrières

L'agence de l'eau a accordé une subvention de 93 292 € pour la station de traitement par les roseaux et 25 000 € pour la réalisation du réseau d'assainissement.

Pour le dossier d'alimentation en eau potable transmis le 1er avril (cf le petit lieuranais n°2) l'agence de l'eau a été sollicitée pour une subvention. Le montant global des dépenses s'élève à 530 000 euros. Nous espérons obtenir de l'agence de l'eau une subvention à hauteur de 30 %.

## ■ Mairie Infos

### Contrôle d'assainissement non collectif

La délibération du conseil municipal du 2 novembre 2007 a fixé le taux de la redevance du service public pour l'assainissement non collectif. Elle s'élève à

\*60 euros pour le contrôle de l'assainissement non collectif (un contrôle tous les 4 ans, le dernier s'est effectué en 2006).

\*120 euros dans le cadre d'une construction nouvelle pour le contrôle de l'implantation, de la conception et de la réalisation de l'assainissement non collectif.

La France en courant (20<sup>ème</sup> ed.) va traverser le village par la RD 128, le mardi 22 juillet. Lieuran se situe sur le trajet de la 3<sup>ème</sup> étape Salles Curan-Mireval (192km)

Documentations diverses, à emporter ou à consulter sur place sont à votre disposition sur un présentoir à la Mairie



# Le Petit Lieuranais

Bulletin municipal de Lieuran-Cabrières

N°4 - juin 2008

## ■ Mairie Infos

### Eau et Assainissement

Réunion publique  
du 20 juin 2008

Le maire, Alain Blanquer a fait le point sur les futurs travaux de distribution d'eau potable et travaux des eaux usées pour l'ensemble de la commune. Il a ensuite commenté les nouvelles taxes apparues sur les factures d'eau (cf page 4).

### En cette période où l'eau doit s'économiser, comment réduire l'utilisation de la borne à eau du Barrié ?

Ce dernier point abordé a suscité davantage de prises de paroles de la part de l'assistance. Il a été rappelé que cette station à eau a été à l'origine, mise à la disposition des viticulteurs pour effectuer les traitements dans les vignes. Après plusieurs plaintes sur le manque d'eau ponctuel

et l'utilisation abusive de ce service le conseil municipal du 30 mai avait envisagé la mise en place d'une borne de puisage à cartes (coût 3800 €). Des deux propositions formulées au cours de la réunion du 20 juin, borne de puisage à cartes ou simple cadenas, les lieuranais consultés, ont préféré commencer par essayer la solution la plus économique. Une clé sera donc distribuée à tout viticulteur payant une taxe foncière sur la commune de Lieuran-Cabrières. Les viticulteurs présents ont proposé en outre de fermer la pompe en dehors des périodes de traitements (de mars à août).

## ■ Edito

Le 4<sup>ème</sup> Petit Lieuranais paraît. Déjà ! dites-vous ! L'info doit circuler si l'on veut, comme nous nous y sommes engagés, rendre compte aux lieuranais de la gestion communale et de son fonctionnement.

Si le Petit Lieuranais était un grand journal voici ce qu'il aurait pu titrer

\*la Communauté de commune comment ça marche ?

\* de l'eau...encore ? mais à quel prix ...

\* les associations se mettent en quatre pour les fêtes de l'été, le 5 juillet au Mas de Roujou, le 19 juillet au village.

Le petit Lieuranais part en vacances (pas le conseil municipal), il vous retrouvera à la rentrée.

L'équipe municipale

